

CRUZILLE

Meilleurs Vœux

*Bulletin
Municipal*

N° 3 - Janvier 91

le mot du Maire

La fin de l'année, si c'est la période privilégiée pour se retrouver en famille, à l'occasion des traditionnelles fêtes de NOEL et du Jour de l'An, c'est aussi le moment de faire le point sur ce qui a pu changer en bien ou en mal. C'est l'occasion de souligner les aspects positifs, regretter les côtés négatifs d'une année écoulée et bien sûr, déjà de songer à l'avenir.

1990, fut l'année de tous les bouleversements politiques et économiques dans le monde. A l'Est, d'heureux événements laissent enfin prévoir plus de liberté pour bien des peuples.

C'est à la satisfaction générale de nos pays libres que se firent ces "ouvertures"; une satisfaction bien vite contrariée par la crise du Golfe qui surgissait quelques semaines plus tard avec peu d'espoir de règlement pacifique dans l'immédiat.

A l'échelle communale, 1990 restera comme une bonne année pour nos viticulteurs et ce pour la troisième fois consécutive, à l'inverse de nos éleveurs qui ont vu leur situation à nouveau se dégrader.

Les autres secteurs d'activité restent satisfaisants parce qu'ils sont souvent liés à l'économie vitivinicole de notre région.

C'est dans ce contexte qu'avec nos collègues, nous avons géré la commune en essayant de la rendre plus agréable.

La restauration extérieure de l'église restera la réalisation importante de l'année 1990. Des travaux d'embellissement continuèrent également avec l'aménagement des alentours du club très bien réalisé par notre cantonnier aidé de M. CHARLES.

L'entretien des plantations effectuées ces deux dernières années, reste maintenant notre principale occupation avant d'aller plus loin dans le fleurissement.

En ce qui concerne la voirie, une portion de la route d'OUXY a été réparée durant l'été.

Voici en résumé, les principaux investissements de l'année 1990.

Mais déjà, nous songeons à 1991 avec quelques pistes de réflexion quant à nos projets futurs.

Il serait prématuré d'en parler attendu que nous n'avons encore rien arrêté au sein du Conseil Municipal. Il nous faudra toutefois tenir compte d'une baisse de la population entre les deux recensements puisque nous affichons 308 habitants en 1990 contre 362 en 1982.

Cette diminution est avant tout liée à l'effectif des enfants de l'I.M.P. Souhaitons que son incidence budgétaire ne soit pas trop importante.

Quoi qu'il en soit, c'est avec sérénité que nous abordons l'année 1991, et comme il se doit, permettez-moi à toutes et à tous de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour l'année à venir.



pages financières

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN 1990

=====

Le budget supplémentaire voté en fin d'année intervient pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif. Les dépenses et les recettes qui n'avaient pas été prévues (ou volontairement différées) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
- Denrées et fournitures :		- concessions cimetière 1 300
combustible 10 000)		- Recouvrement 1 000
fournitures) 12 000		chauffage instituteur
scolaires 2 000)		- Dotation spéciale 731
		instituteur
- Frais de personnel		- D.G.F. exercice écoulé 12 083
rémunération 5 000)		- Impôts indirects
Charges sociales 2 000) 7 000		attribution permis chasser 100
		Licence débit boisson 20
- Impôts et taxes 200		Taxe add. droits 3 000
- Travaux et services extérieurs		mutation 7 400
entretien terrain 2 000)		- Fond nal taxe 7 400
entretien forêt 1 000)		professionnelle
entretien bâtiment 3 000) 15 000		
entretien matériel 4 000)		TOTAL RECETTES : 25 634
électricité)		=====
eau 5 000)		
- Subvention restaurant scolaire 5 000		PRELEVEMENT SUR EXCEDENTS 14 566
- Frais P.T.T. 1 000		ANNEE ANTERIEURE =====
TOTAL DEPENSES : 40 200		
=====		
<u>INVESTISSEMENT</u>		
- Voirie		
acquisition de terrain 600)		
acquisition de matériel 250) 132 850		
travaux voirie 132 000)		
- bâtiments communaux		
matériel 1 350)		
bibliothèque) 51 350		
travaux bâtiments 50 000)		
TOTAL DEPENSES : 184 200		PRELEVEMENT SUR EXCEDENT FONCTIONNEMENT ANNEE ANTERIEURE : 184 200
=====		=====

LA FISCALITE LOCALE EN QUESTION

=====

Sous l'Ancien Régime, les impôts directs représentent environ 30 à 40 % du total des recettes du royaume. Ils sont levés par les agents du roi ou les contribuables eux-mêmes. Il s'agit de :

- la taille, la capitation, les dixièmes, les dîmes.

La révolution de 1789 n'a pas eu que des causes fiscales mais la fiscalité de l'Ancien Régime a été l'un des ferments de l'esprit révolutionnaire : c'est l'accumulation et la superposition qui furent en cause (le poids même des prélèvements est jugé - selon les normes modernes - relativement modeste) en plus des inégalités choquantes et des privilèges injustifiés.

"Les anciens impôts directs furent remplacés, entre Novembre 1790 et Mars 1791, par trois "Contributions" :

- la contribution foncière, qui frappait le revenu net des terres et des maisons,

- la contribution personnelle et mobilière, sur la fortune personnelle du citoyen estimée d'après le loyer d'habitation, la valeur du mobilier, le nombre de domestiques et de chevaux.

- la contribution des patentes, payée par les commerçants et les industriels.

A Ces trois impôts s'ajoute, sous le Directoire, la contribution des portes et fenêtres;

l'ensemble de ces contributions directes formant ce qu'on a appelé les "quatre vieilles".

Michel MOURRE

Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire.

Le tableau présenté ci-dessous ne se veut pas - jugement de valeur sur les équipes municipales de notre canton à travers les taux de l'impôt local et leurs variations d'une année à l'autre. Il a seulement l'ambition d'informer nos lecteurs de façon la plus objective possible, même si les chiffres présentés ne sont que des valeurs moyennes où chaque contribuable ne se retrouve pas forcément.

COMMUNES	Taxe d'Habitation			Taxe Foncière bâtie			Taxe Foncière non bât.			Taxe Professionnelle		
	Taux		Evolution 89/90	Taux		Evolution 89/90	Taux		Evolution 89/90	Taux		Evolution 89/90
	1989	1990		1989	1990		1989	1990		1989	1990	
AZE	7,51	8,87	+18%	11,91	14,06	+18%	29,19	34,46	+18%	9,05	10,68	+18%
BISSY LA MACONNAI.	7,60	8,36	+10%	8,90	9,79	+10%	32,13	35,34	+10%	8,91	9,80	+10%
BURGY	7,35	7,35	=	7,40	7,40	=	29,38	29,38	=	8,00	8,00	=
CHARDONNAY	6,25	6,56	+5%	9,88	10,37	+5%	21,00	22,05	+5%	16,95	17,80	+5%
CLESSE	8,51	8,76	+3%	11,89	12,24	+3%	31,47	32,39	+3%	14,60	14,60	=
CRUZILLE	6,74	7,08	+5%	9,63	9,63	=	31,50	33,08	+5%	15,50	14,64	-5,5%
FLEURVILLE	6,25	6,38	+2%	8,23	8,39	+2%	28,80	29,46	+2,3%	5,78	5,90	+2%
GREVILLY	4,88	5,37	+10%	5,36	5,86	+9,5%	20,60	21,00	+2%	1,74	1,85	+6,5%
LUGNY	7,81	8,59	+10%	14,43	15,88	+10%	28,55	31,40	+10%	11,91	13,10	+10%
MONTBELLET	7,65	9,11	+19%	13,17	13,17	=	47,78	47,78	=	18,08	18,08	=
PERRONNE	8,72	8,72	=	16,24	16,24	=	33,27	33,27	=	5,55	5,55	=
ST ALBAIN	8,17	8,41	+3%	7,81	8,27	+6%	42,76	42,76	=	5,82	5,89	+3%
ST GENGOUX DE SC.	11,58	11,58	=	15,52	15,52	=	43,23	43,23	=	16,87	16,87	=
ST MAURICE DE SAT.	8,24	8,24	=	13,43	13,43	=	51,90	51,90	=	14,00	14,00	=
LA SALLE	9,15	9,42	+3%	16,53	17,02	+3%	59,13	59,13	=	6,95	7,08	+2%
VIRE	7,58	8,40	+11%	13,99	16,21	+16%	33,00	36,57	+11%	11,68	11,86	+1,5%
Moyenne du canton	7,75	8,20	+5,8%	11,52	12,09	+4,95%	35,23	36,45	+3,46%	10,71	10,99	+2,61%

LA TAXE D'HABITATION

=====

Héritière directe de la contribution mobilière, la taxe d'habitation est l'une des quatre taxes qui constitue la fiscalité locale directe française.

Si l'ensemble de la fiscalité locale, dont la pression a fortement augmenté au cours des trois dernières décennies, est régulièrement placée au coeur du débat politique, cela est particulièrement vrai de la taxe d'habitation.

Il s'agit d'un impôt très sensible, tant par le nombre de citoyens concernés - vingt millions - que par la place qu'il occupe au sein du financement des collectivités locales.

CRUZILLE ne recueille pas la totalité de vos impôts locaux. Encaissés par l'Etat, ils sont répartis entre la Commune, le Département et la Région. Reportons-nous à une feuille d'imposition à la taxe d'habitation:

LA VALEUR LOCATIVE BRUTE

C'est la base sur laquelle les services fiscaux se fondent pour calculer l'impôt local.

Mais les bases sont vétustes : l'assiette retenue pour la taxe d'habitation est la valeur locative cadastrale (loyer théorique qu'un propriétaire tirerait de son bien s'il le louait aux conditions normales du marché). Les valeurs locatives cadastrales n'ont fait l'objet d'aucune révision depuis 1970 (la loi de 1974 prévoyait une révision tous les dix ans).

Chaque année, le Gouvernement décide de réévaluer les valeurs locatives : pour 1990 à CRUZILLE la hausse est égale à 1%.

En retirant le montant des abattements, on obtient la valeur locative nette.

ABATTEMENTS

C'est un aménagement visant à un peu plus de personnalisation. Les abattements, pris en charge par la commune, le département, la région, sont accordés en fonction du nombre de personnes à charge vivant au foyer.

Mais la taxe d'habitation prend-elle suffisamment en compte les facultés contributives des ménages ?

DÉGREVEMENTS

Ne pas confondre avec abattements.

Autre mécanisme de personnalisation qui dispense, sous certaines conditions, du paiement de l'impôt local les contribuables non imposables sur le revenu en 1990.

Ils sont pris en charge par l'Etat.

TAUX

Il sert à calculer l'impôt.

Le taux d'imposition communal, égal à 7,08 %, est en augmentation de 5 % par rapport à 1989. Pourtant la cotisation municipale augmente d'environ 7 % : cela s'explique par la réévaluation des valeurs locatives décidées par le Gouvernement.

Les cotisations départementales et régionales augmentent également car ces deux assemblées ont décidé, elles aussi, d'augmenter leur taux d'imposition :

- * Département : + 6,2 %
- * Région : + 84,4 %

Pour toutes ces raisons la somme à payer en 1990 est en augmentation moyenne d'environ + 11 %.

(*) La région BOURGOGNE a dû augmenter considérablement ses ressources pour faire face à ses nouvelles responsabilités issues de la décentralisation (lycées, aménagement du territoire).

(*) Le Conseil Général a également augmenté ses taux par volonté de diminuer le recours à l'emprunt et par des charges nouvelles (amendement Creton).

LES TAXES FONCIERES

=====

Comme pour la taxe d'habitation, les taxes foncières sont actuellement attribuées d'une valeur locative qui remonte à :

- 1961 pour le foncier non bâti,
- 1970 pour le foncier bâti.

Ces valeurs ne traduisent donc plus la réalité économique.

C'est pourquoi la révision des évaluations cadastrales est actuellement engagée. Une commission départementale associant élus locaux, contribuables et administration est chargée de classer les propriétés selon leur nature et leur utilisation puis d'en fixer la valeur.

PROPRIETES BATIES

Le taux d'imposition communal, égal à 9,63 % est inchangé par rapport à l'année dernière.

Pourtant la cotisation municipale augmente ; cela s'explique en grande partie par la modification de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

son taux passe de 1,75 % à 5,29 %.

Le département et la région ont également modifié leur taux d'imposition :

département :	+ 6,3 %
région :	+ 84 %

PROPRIETES NON BATIES

Le taux d'imposition de deux collectivités a été modifié à la hausse.

CRUZILLE :	+ 5 %
Département :	pas de changement
Région :	+ 84 %

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

=====

Le premier bulletin municipal vous annonçait le projet d'une bibliothèque ; le troisième bulletin vous parle de la bibliothèque municipale.

Cette bibliothèque est ouverte depuis le mois d'Octobre et se trouve place des Tilleuls.

Voici quelques explications quant à son fonctionnement :

- La B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt du département) fournit un certain nombre de livres ; livres pour adultes, adolescents, enfants et petits-enfants ; livres de tous genres : romans, documentaires, livres de cuisine, livres de bricolage ... à nous de choisir. Ces livres sont renouvelés tous les trois mois.

- Le Conseil Général attribue une subvention pour le mobilier.

- Heures d'ouverture :

- Tous les premiers mercredis de chaque mois de 15 H à 17 H,
- Tous les samedis de 15 H à 17 H.

On peut emprunter deux livres pour quinze jours.

A l'heure actuelle, nous comptons une cinquantaine de lecteurs de tous âges, des Cruzillois et des vacanciers.

L'école primaire fréquente régulièrement la Bibliothèque :

Les élèves de M. RICHY, le samedi matin,

les élèves de M. WOLSTEIN, le vendredi après-midi.

Une bibliothèque a son utilité à CRUZILLE puisque cela permet aux enfants d'avoir une initiation à la lecture depuis leur plus jeune âge.

Trois personnes bénévoles ayant suivi des stages sur 4 thèmes différents, vous accueillent gracieusement dans ce local prêté par Melle CHAPUIS Valentine que nous remercions vivement.

Par la même occasion, nous remercions également toutes les personnes (très nombreuses) qui ont fait don de livres, ce qui permet d'avoir un très grand choix de lecture (environ trois cents).

N'oublions pas, non plus, notre Conseil Municipal qui nous a épaulé et a bien voulu signer une convention avec la Bibliothèque inter-Communale de LUGNY sans laquelle notre Bibliothèque n'aurait pu être créée.

Merci à tous,
Les animatrices.

la restructuration de l'IMP

Après 32 années de gestion de l'Institut médico-pédagogique de CRUZILLE, la FOL a préparé l'avenir de cet établissement en menant à terme sa profonde restructuration.

De par sa vocation, la FOL est parfaitement désignée au sein des associations pour gérer des Etablissements médico-sociaux chargés d'accueillir des enfants et adolescents handicapés et inadaptés.

Pendant 32 ans, elle a assuré sa mission en conduisant le développement d'un Institut Pédagogique de 105 places, installé au Château de CRUZILLE et réservé aux déficients intellectuels.



Il était de son rôle de suivre de très près toutes les évolutions propres à ce secteur. Lors de la dernière décennie, l'approche du déficit intellectuel a dû intégrer de nouveaux concepts. Une meilleure connaissance du jeune enfant, une meilleure compréhension de la psychologie, des théories nouvelles telle la psychanalyse ont tout naturellement conduit à de profondes modifications de la prise en charge des handicapés et des inadaptés.

C'est en ce sens qu'après de profondes réflexions, de nombreuses démarches de sensibilisation et de persuasion permirent d'entamer, en 1988, une longue procédure, lourde de péripéties, qui devait aboutir le 11 septembre 1989 à la restructuration de l'ancien IMP en 3 nouvelles structures :

- Un Institut médico-pédagogique de 35 places pour déficients intellectuels.
- Un Centre de Rééducation de 30 places pour enfants présentant des troubles du comportement.

Ces deux établissements offrent un régime d'internat pour garçons et filles de 7 à 14 ou 16 ans.

- Un Service d'Education spéciale et de soins à domicile de 10 places permettant le maintien de l'enfant dans ses milieux ordinaires de vie (famille-école), et participant ainsi au travail de prévention (3-6 ans) et au soutien à l'intégration scolaire (6-16 ans).

Cette profonde restructuration est le début d'une nouvelle étape où des équipes très techniques (médecin psychiatre et pédiatre, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants et éducateurs spécialisés) auront à affirmer les nouvelles vocations et à répondre à de nouvelles perceptions des besoins.

Mais surtout, cette restructuration est dans le droit fil d'un principe majeur de la Loi d'Orientation de 1975 quand elle affirme que les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative et qu'ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit une éducation spéciale.

En participant de très près à cette affirmation, en offrant le moyen d'accéder au droit à l'éducation pour les enfants parmi les plus démunis sur le plan social, intellectuel, psychologique, en permettant l'égalité des chances d'accès à la meilleure insertion sociale des handicapés et inadaptés, la FOL poursuit et complète sa mission et peut affirmer sa place en ce secteur.

Louis RAVAT

Article extrait de PLURIELS
journal de la Fédération des
Oeuvres Laïques de S et L
(F O L)

Notre Histoire

LA PAROISSE DE CRUZILLE

=====

Extrait des Mémoires de la Société d'HISTOIRE et d'ARCHEOLOGIE de Châlon sur Saône.

"Monographie de la seigneurie de CRUZILLE en MACONNAIS" 1905. *

On peut lire dans la grande enquête de l'intendant de Bourgogne faite d'après les ordres de COLBERT en 1666 :

"La paroisse de CRUZILLE comprend COLONGES et SAGY qui forment deux communautés ; FRAIGNE et OUXY n'en forment qu'une. Le siège de la paroisse est COLONGES. SAGY fait partie de la paroisse deux ans sur trois; la troisième année, il devient de la paroisse de BISSY LA MACONNAISE. FRAIGNE et OUXY sont de même, alternativement de la paroisse de COLONGES et PRAYES."

La communauté de FRAGNES et OUXY n'a d'ailleurs été entièrement dépendante des seigneurs de CRUZILLE qu'à partir du XVII^e siècle.

* Certains Cruzillois possèdent l'édition originale de cet ouvrage, maintenant quasi introuvable.

La Bibliothèque Municipale de Cruzille en détient une copie qui peut être consultée sur place.

les associations

LUMIERE DES TEMPS

=====

Mille neuf cent quatre vingt dix aura été une année sans spectacle mais non sans activité.

En effet, une sortie Son et Lumière à LA CLAYETTE était organisée fin juillet.

L'Association offrait le voyage et le spectacle aux acteurs. Tout le monde est revenu enchanté de cette soirée.

L'Assemblée Générale de Novembre 1990 décide de ne pas se réinvestir dans un nouveau spectacle (trop de risques financiers ...) mais propose de nouvelles animations en direction des jeunes (projets aujourd'hui à l'étude).

Aussi, toute idée sera accueillie agréablement.

A bientôt de vos nouvelles.

La Présidente,
Françoise BALDASSINI



L'AMICALE LAIQUE

=====

Alors que des propos empreints de morosité, entendus ici et là, évoquent la désaffection dont souffre la vie associative, l'Amicale Laïque fière de ses 110 adhérents, affiche une belle vitalité et peut légitimement envisager son avenir avec sérénité.

Cependant il convient de ne pas se démobiliser car la santé d'une association ne saurait se réduire au seul décompte du nombre de ses membres.

Il dépend de chacun, de son désir et de sa volonté d'entreprendre des actions dont l'intérêt de tous prévaut sur la satisfaction individuelle pour que se perpétue l'esprit de solidarité qui doit nous animer.

L'entrée de deux jeunes au Conseil d'Administration s'inscrit bien dans cette dynamique et nous conforte dans la confiance placée dans l'avenir.

Pour ce qui est des activités, l'année écoulée a vu la reconduction de manifestations maintenant traditionnelles : concours de belote, cochon grillé ... Bien que les bénéfices dégagés restent à un niveau modeste, deux sorties ont pu être financées :

- Florissimo : bouffée d'exotisme pour celles et ceux qui sont sensibles à la silhouette torturée des bonsaï ou à la troublante mais éphémère beauté des orchidées.

- Les Deux-Alpes : site à la mesure de l'ambition des plus intrépides dont l'enthousiasme fut à peine tempéré par la longueur du voyage.

Puisque voici bientôt le temps de former des vœux, puisse 1991 nous permettre de nous retrouver nombreux autour des diverses manifestations qui viendront animer notre vie communale.

Le Président,

R. BOLUSSET

GROUPE TENNIS DE TABLE

Fonctionnant depuis plusieurs années, le groupe tennis de table est composé essentiellement de jeunes. La pratique du tennis de table les vendredi et samedi soirs (20H30 - 22H30) est un prétexte aux retrouvailles. Lieu d'échange autant que salle d'entraînement, le Club fournit un espace de détente appréciable et apprécié des jeunes dans notre commune.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : tous n'ont pas comme seule motivation la bande de copains. Les "mordus", ceux qui viennent pour apprendre des gestes spécialisés, ceux qui aiment la "gagne" sont là et bien là. Conscients des progrès qu'il leur reste à accomplir pour parvenir à un bon niveau de jeu, ils sont prêts à s'entraîner dur pour supprimer les petits défauts acquis de façon auto-didacte par manque de conseils au bon moment. Pour ceux-là, les compétitions sont nécessaires pour évaluer les progrès et l'écart les séparant des meilleurs.

A cet effet, quelques tournois amicaux seront organisés au cours de l'année 1991.

Souhaitons pour 1991 que cette activité sportive, la seule de la commune, prenne de l'essor et que de nouveaux adeptes viennent rejoindre le groupe actuel.

Ph. PERROT

SORTIES VELO

Elles ont lieu le dimanche matin de 10H à midi.

Les premières sorties d'automne n'ont pas rassemblé beaucoup de monde; peut-être par manque d'information ou tout simplement parce que le temps un peu trop frais en a repoussé plus d'un.

Les enfants du village semblent les plus demandeurs et l'heure de 10H à 11H leur sera réservée. Les adultes ou adolescents pourront s'échauffer en les accompagnant au cours de promenades familiales puis de 11H à midi un parcours un peu plus sélectif sera proposé.

Un arrêt pendant les mois d'hiver sera observé. La reprise est prévue au printemps le dimanche 14/04/1991 à 10H au Club avec les vélos de route. Des sorties Vélo Tout Terrain seront aussi programmées lorsque les chemins seront redevenus praticables. Pour les plus jeunes Bi Cross et Trial sont envisageables.

Cette activité vélo s'adresse à tous; il n'est pas question de faire de la vitesse à vélo mais simplement de se retrouver pour partager un plaisir on ne peut plus écologique !

Ph. PERROT

LE CLUB DE LA ROCHE STE GENEVIEVE

=====

Journal officiel du 12 Avril 1980 N° N.C. 3549

- Du 21 mars 1980. Déclaration à la Préfecture de Saône-et-Loire.
- Objet : rassembler les personnes âgées, leur apporter une aide morale, les informer de leurs droits, organiser leurs loisirs.
- Siège social : Mairie de CRUZILLE.

Extrait du règlement intérieur :

- Toute personne retraitée et son conjoint, ou toute personne ayant 60 ans dans l'année et son conjoint peut être admise au sein du Club moyennant une cotisation de 40. francs l'an.

Il est possible que lors de la prochaine Assemblée Générale, l'âge d'admission au Club soit abaissé.

Ceci n'est vraiment qu'un résumé, il y a 9 articles qu'il serait fastidieux de transcrire, mais que nous tenons à la disposition de chacun.

Notre Club, c'est bien autre chose.

C'est l'amitié, c'est la chaleur, c'est le coude à coude.

Nous nous réunissons les 1er Mercredi de chaque mois, pour un fameux goûter. Toutes les dames du Club, et chacune à son tour, par deux personnes à la fois, nous mijotent des petites gâteries bien appréciées. Le "tour" revient à peu près tous les ans.

Nous souhaitons aussi tous les anniversaires, avec un présent aux 80 et 90 ans. Les personnes hospitalisées ont une visite avec un petit cadeau. Les personnes malades ou impotentes, ont, lors des voyages ou des repas, auxquels elles ne peuvent assister, une compensation en nature.

Chacun de ces Mercredi est très attendu, nous jouons aux cartes, au scrable, ou simplement bavardons. Mais toutes suggestions sont acceptées. Nous sommes ensemble et c'est inappréciable.

Souvent, l'on entend dire : le Club, c'est un truc de vieux.

Oui, c'est un truc de vieux. Mis à part que chacun vieillit, il faut bien l'admettre. Mais les vieux ont besoin de nous, les moins vieux, ils ont aussi besoin de vous. Ils ont besoin qu'on les gâte, qu'on les aime, ils l'ont bien mérité. En venant avec nous et avec vous, ils se sentent moins seuls, ils font partie du village, d'une assemblée au sein de laquelle ils sont utiles, et la certitude de leur utilité redonne un sens à leur vie. Quand l'un d'eux nous quitte, c'est un ami, c'est un frère qui s'en va. Nous sommes conscients de l'avoir aidé, soutenu pendant quelques années.

Merci aux jeunes retraités qui se sont joints à nous, qui nous aident et prendront notre place.

La préparation des manifestations, loto et vente exposition, donnent beaucoup d'occupation, c'est un lourd travail, bien récompensé par repas, voyage, enfin la vie d'une société bien soudée.

Vous, les jeunes retraités, venez donc avec nous, nous avons besoin de vous.

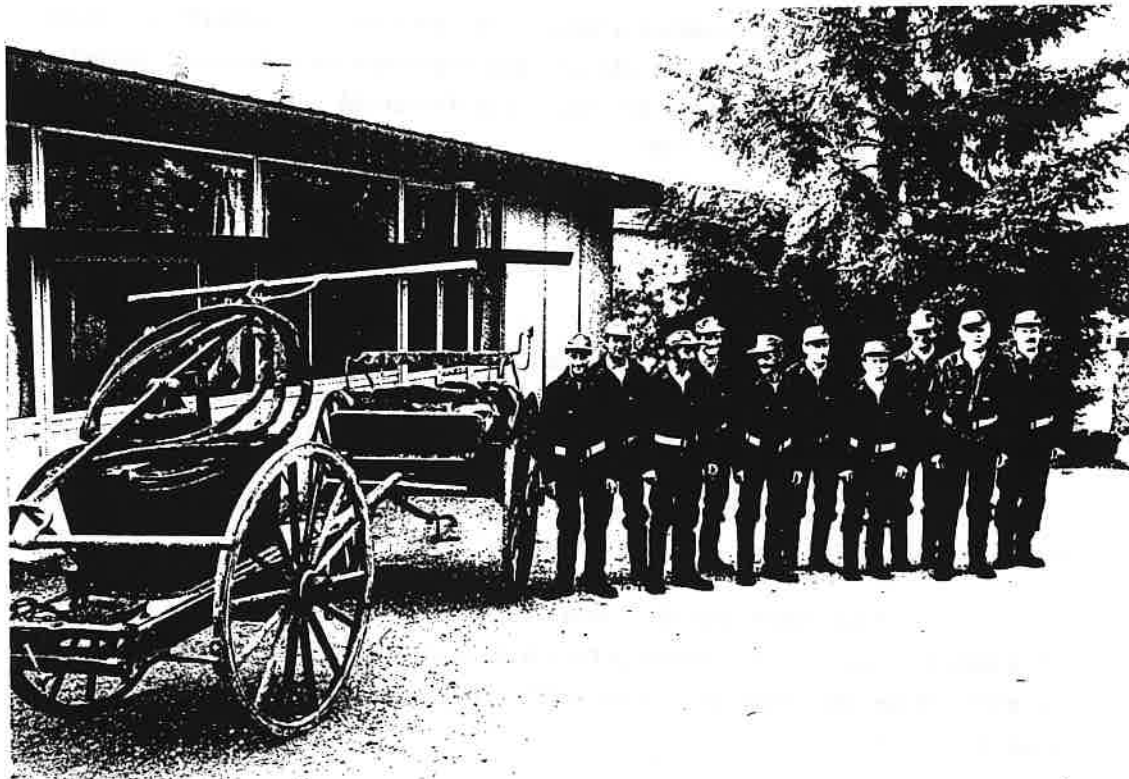
La Secrétaire,

Jeanne GIRARD

LA COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS

=====

La compagnie de Sapeurs Pompiers de CRUZILLE-GREVILLY a reçu ses nouvelles tenues au printemps 1990 à l'occasion d'un sympathique soirée en présence des élus municipaux des deux communes. Pour nous, ce fut l'occasion de nettoyer l'ancienne pompe et de la présenter, attendu qu'elle est en excellent état de fonctionnement.



Encore une fois merci pour nos habits de manoeuvre.

En 1990, comme les autres années, nous avons effectué bon nombre de cérémonies et de sorties pour la sécurité notamment avec le rallye des vins et les nombreuses courses cyclistes qui traversent le village.

Le 11 Novembre, notre collègue ROBERT MARTIN a reçu la médaille d'honneur des Sapeurs Pompiers échelon vermeil pour 33 années de service au sein de la compagnie.

Cette distinction fut suivie de notre traditionnel banquet amical auquel s'étaient associés les municipalités de CRUZILLE et de GREVILLY.

Pour terminer, sachez que prochainement, si ce n'est déjà fait les pompiers vous rendront visite pour la vente des calendriers. Merci de votre accueil et BONNE ANNEE.

Le Chef de Corps,

Guy PUTIN

LE SYNDICAT

Le Syndicat agricole avec ses 23 adhérents rassemble les communes CRUZILLE-GREVILLY qui sont deux secteurs essentiellement viticole.

On peut d'ailleurs recenser 120 Ha de vignes sur CRUZILLE et environ 25 Ha à GREVILLY.

Décembre 1989, a été pour nous, le mois du renouvellement de notre bureau et de ses membres, où il y a eu changement de président et de quelques délégués.

Nous avons commencé l'année 1990 avec la "ST VINCENT" qui reste notre fête principale et, où la plupart des vignerons se retrouvent devant une bonne assiette et un bon verre de vin. Cette festivité sera d'ailleurs toujours au rendez-vous pour Janvier 1991.

Mai, fut le mois du rallye des vins où nous nous sommes joints aux autres associations pour l'organisation et la mise en place de buvette afin de satisfaire au mieux le public.

Quelques semaines plus tard, bien qu'un comité d'entraide ne soit pas officiellement constitué, PRESQUE tous les viticulteurs ont apporté leur soutien à un des leurs qui était en difficulté passagère dans ses travaux.

Par notre présence et notre modeste apport financier, nous avons aussi été solidaire dans l'affaire PERCHE.

Pour finir l'année, nous avons relancé la fête du vin nouveau, où à cette occasion, nous avons offert à Jean-Gérard GUILLOT un verre ballon en souvenir de ses trois médailles qu'il a obtenues au concours national des vins de France.

Je voudrais en profiter aussi pour dire, qu'après classement en A.O.C., le terrain communal du CHANAY a été mis à disposition de trois jeunes (POINT Christophe, BAUDRAS Claude et moi-même).

A cette occasion, nous avons créé une association dans laquelle j'ai la présidence, nous permettant ainsi de réaliser emprunt et travaux d'aménagements en commun. La plantation débutera alors dès le printemps 1992.

A cet effet, je tiens à remercier le Maire et le Conseil Municipal de leur aide et de leur compréhension.

Je vous donne rendez-vous à la "ST-VINCENT" qui aura lieu le 19 Janvier à midi.

Venez nombreux !

Le Président,
Gilles CHARPY

HISTOIRE DE SANGLIERS !

Plus qu'une histoire ! un roman-feuilleton ...

Quoi de plus normal que de soigner un animal blessé par des chiens - en l'occurrence, un tout petit marcassin d'à peine 5 Kgs;

Quoi de plus normal que de faire venir le vétérinaire, de donner à manger, à boire, de le mettre au chaud (dans ma cave), de le voir grossir, et d'avoir l'intention de le remettre en liberté, à la fin de la chasse.

Et bien non ! C'est interdit, enfin c'était interdit par la loi.

En effet, les gardes de l'Office National de la chasse et de la protection de la Faune Sauvage" (quel titre !) sont venus verbaliser, pour détention illégale d'animal sauvage !!!

Il valait peut-être mieux le laisser crever

Mais au fait ... ne venons-nous pas de voir plus haut, les mots : protection de la faune sauvage !!! Curieux non ?

Après lettres, téléphone, démarches etc..., M. DAILLANT (Président départemental des chasseurs) nous a obtenu l'accord Officiel du Préfet de Saône-et-Loire; et c'est ainsi que nous avons, avec le soutien de tous les collègues de la région, réintroduit notre petit marcassin (15 Kgs) dans son milieu naturel.

Que de bruit, pour une histoire toute simple, toute bête, dans les bureaux de la préfecture, mais aussi du tribunal, mais encore, du Ministère de l'environnement !

Et oui, la petite bête noire de CRUZILLE a fait parler d'elle à PARIS - et qui plus est - chez Monsieur le Ministre en personne.

En effet, M. DAILLANT (qui est aussi Président National), a obtenu de M. Brice LALONDE, ministre de l'environnement, l'assurance, que de tels faits ne soient plus possibles.

Force est restée à la sagesse.

Tout est bien, qui finit bien ! ... comme dans tous les bons feuilletons .

Le Président,

Jean-Gérard GUILLOT



association du restaurant scolaire de Cruzille

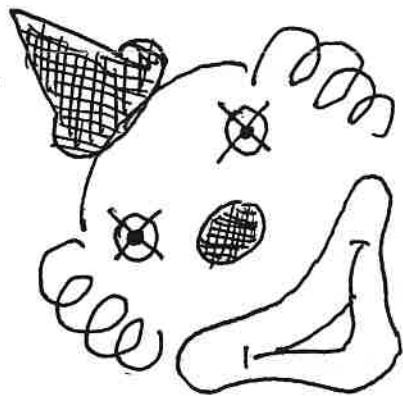
Depuis maintenant 3 ans, notre association existe et fonctionne à CRUZILLE. Toutes les familles d'enfants scolarisés depuis à notre école communale la connaissent et l'encouragent.

Les objectifs que notre Association s'est fixés sont simples :

- aider les parents en mettant à leur disposition pour leurs enfants une garderie en dehors des heures de l'école (7H30 à 9H et 16H30 à 18H30),
- fournir des repas de qualité aux enfants qui restent à l'école à midi.

Les enfants sont accueillis et encadrés par des personnes de confiance, attentives et compétentes. Beaucoup d'entre-vous connaissent Chantal et Régine et tous les enfants les retrouvent avec joie.

Les repas sont achetés à la cantine de LUGNY qui fait des efforts pour fournir des repas abondants et équilibrés. Nos tarifs sont les plus bas possibles, mais hélas la gestion de toutes nos activités n'est pas toujours facile !



L'heure de garderie est facturée 8,00 F et le repas à la cantine est à 19,00 F. Heureusement, la commune nous aide avec une subvention annuelle conséquente et en mettant à notre disposition la salle de garderie et cantine.

LE CARNAVAL

Chaque année, le restaurant scolaire anime dans le village un Carnaval qui fait la joie des enfants et des grands bien sûr, et permet aux ruelles de CRUZILLE de retentir des rires et des chants de ses petits.

L'ECOLE, C'EST LA VIE D'UN VILLAGE

L'école d'un village, c'est sa vie et notre association veut donc aider l'école à vivre et à maintenir ses 2 classes (les écoles communales sont bien rares dans notre canton !)

Une enquête auprès des familles fait ressortir l'importance pour elles, des services offerts par la garderie et la cantine.



UNE GARDERIE OUVERTE A TOUS

Nous voulons attirer l'attention des parents qui pour des raisons personnelles n'ont pas scolarisé leurs enfants à CRUZILLE :

ils peuvent cependant profiter des services de la garderie qui est ouverte à tous les enfants de CRUZILLE de 2 ans $\frac{1}{2}$ à 12 ans.

Il ne nous reste donc qu'à espérer que notre association vivra de longues années encore symbole d'un village en bonne santé.

JOYEUSE ANNEE 1991 donc à tous et à toutes !

Que cette année remplisse les rues de CRUZILLE de joie !

La Présidente,
Claire CORNILLON

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Notre association locale d'aide en milieu rural a pour but de permettre aux familles malades (maternité, maladie des enfants, de la mère elle-même, surmenage, fatigue, etc...) de se maintenir à domicile et éviter la dispersion des familles.

Pour mener cette action, l'association locale emploie une personne qualifiée : Mme LACROIX, sachant que nous pouvons nous faire aider à tout moment par d'autres associations.

Lorsqu'une famille a besoin d'aide, elle s'adresse à la responsable : Mme CHEVALIER Marie qui organise l'emploi du temps de l'aide familiale et établit le dossier.

Notre fonctionnement se base sur la solidarité, et le bénévolat.

Nous organisons deux manifestations par an qui tentent au mieux de s'inscrire avec notre association.

Au printemps, nous vendons des fleurs à l'occasion de la fête des mères; vente qui rencontre toujours un grand succès à la générosité de la population.

En novembre, nous organisons une soirée spectacle qui a pour but de réunir les familles.

Cette soirée se déroule dans les communes couvertes par le secteur de familles aidées.

La Responsable travail,
Marie CHEVALIER, GREVILLY
Tél. 85 33 21 36

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

L'Association d'aide aux personnes âgées ou isolées du secteur de Lugny a été créée en 1972 sous l'impulsion de Monsieur Margarit, maire de Lugny. Plusieurs communes se sont associées à cette démarche, à savoir : Bissy-la-Mâconnaise, Burgy, Grevilly, Chardonnay, Cruzille et Saint Gengoux-de-Scissé ; Azé est venu rejoindre l'association en 1979.

Le but de l'association est d'aider les personnes âgées à rester à leur domicile le plus longtemps possible ; ménage, courses, déjeuners sont effectués par des aides ménagères qui se rendent à domicile un à plusieurs jours par semaine à des heures déterminées à l'avance.

Le coût de ces heures est pris en charge pour une part plus ou moins importante par les caisses de retraite. Une participation minimum est demandée aux personnes aidées.

Ce sont les caisses de retraite qui, après étude des dossiers préparés par l'association, décident du nombre d'heures à allouer.

C'est donc par le biais de l'association que les ayant-droit peuvent ainsi bénéficier des services de l'aide ménagère.

A la création de l'association, une secrétaire, Madame Lamargue, et un trésorier, Monsieur Desmaizières, ont assuré les diverses tâches. Puis, l'association prenant de l'importance, plusieurs personnes se sont succédées au secrétariat : Monsieur Weber et Madame Lamargue pour le montage des dossiers, Madame Girard ayant la responsabilité des aides ménagères. Toutes ces personnes ont été bénévoles.

Depuis quelques années, l'association a embauché une secrétaire rémunérée, Madame Trontin, puis Mademoiselle Barraud P., puis en 1984 Madame Blanco N. secondée en septembre 1990 par Madame Barraud M. après le départ de Madame Lamargue N. que nous remercions vivement puisqu'elle a été la cheville ouvrière bénévole pendant 18 ans.

Le secrétariat assure une permanence tous les vendredis de 14 heures à 16 heures au bureau de la Mutuelle Autonome, Place de la Mairie à Lugny.

Les aides ménagères sont au nombre de 8. Elles travaillent chez 55 personnes âgées et effectueront environ 6 000 heures en 1990. Le budget total s'élèvera à environ 380 000 Francs.

L'association est représentée par un président, Monsieur Berthaud, et par des membres de droit que sont les maires des communes adhérentes.

A ceci s'ajoutent des responsables de commune chargés des dossiers et des relations avec les personnes âgées, et toutes les personnes intéressées par les problèmes des personnes âgées.

A l'avenir, les membres des centres communaux d'action sociale seront invités systématiquement.

Toutes celles et tous ceux qui s'occupent de près ou de loin de l'association souhaiteraient plus de participation aux réunions.

*
* **APPRENDRE A CONDUIRE A 16 ANS:** *
*
* **LA CONDUITE ACCOMPAGNEE** *
*

Dès l'âge de 16 ans, mais avant 17 ans, il est possible de se faire inscrire dans une auto-école agréée pour suivre une préparation au permis de conduire.

Cette préparation peut durer jusqu'à la majorité et se déroule en deux phases:

-tout d'abord, le jeune doit suivre une formation donnée par un moniteur d'auto-école; cette formation initiale dure au minimum 20 heures, dont 15 de conduite et 5 de code; à l'issue de cette formation, un livret d'apprentissage est délivré au jeune (qui peut être présenté, en cas de contrôle dans une phase ultérieure).

-ensuite, le jeune peut conduire une voiture avec un accompagnateur (n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation pour infraction au code de la route) qui doit être titulaire du permis de conduire B au moins depuis 3 ans et être âgé de 28 ans révolus.

La voiture ainsi conduite doit porter un disque (bien visible à l'arrière) sur lequel il est inscrit C A (conduite accompagnée).

En outre, le jeune conducteur ne doit pas dépasser 90 km/h sur routes et autoroutes.

Cette formule permet un taux de réussite, au premier examen du permis de conduire, de 80% . En outre, les jeunes conducteurs ayant réussi l'examen à la suite d'une telle formation causent sept fois moins d'accident que les autres.

C'est pourquoi certaines compagnies d'assurances acceptent de réduire la surprime normalement demandée aux jeunes conducteurs.